

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le

ID : 974-249740101-20260706-2026\_035\_BC\_7-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 6 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 15  
Nombre de représentés : 1  
Nombre d'absents : 0

**Secrétaire de séance :** M. Eric RENE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2026\_035\_BC\_7**  
*Attribution des subventions culturelles  
au titre de l'année 2026 – Dispositif de  
soutien aux salles de diffusion du  
spectacle vivant*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Gabriel AUBERT - M. Irchad OMARJEE - Mme Marina PONGERARD  
SINGAINY - M. Eric RENE - M. Karim JUHOOR - Mme Manon  
VINCELOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M.  
Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry  
HIPPOLYTE - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel  
PAUSE - Mr Erick FONTAINE

**Nombre de votants :** 16

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
30 juin 2026

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
13/07/2026

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2026**

**AFFAIRE N°2026 035 BC 7 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS CULTURELLES AU TITRE DE L'ANNÉE 2026 – DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX SALLES DE DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT**

Le Président de séance expose :

**Contexte :**

Il est rappelé qu'en matière culturelle, le Territoire de l'Ouest est compétent dans les domaines suivants :

- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire ;
- La lecture publique ;
- Les projets artistiques et culturels en matière de spectacle vivant (diffusion, création artistique sensibilisation des publics, professionnalisation des artistes) et de valorisation du patrimoine culturel et naturel (accompagnement en ingénierie des communes) ;
- L'enseignement artistique (musique, danse, théâtre, arts visuels).

En matière de spectacle vivant le Territoire de l'Ouest subventionne des projets artistiques et culturels favorisant la diffusion, la sensibilisation et la formation des publics d'une part mais également le soutien aux artistes émergents à travers l'aide à la création.

Les salles de diffusion du spectacle vivant jouent un rôle essentiel entre l'artiste, son œuvre et le public. Par la richesse de leurs programmations et l'originalité de leurs propositions, elles assurent une mission de service public aux multiples facettes, tant artistique que culturelle, sociale et territoriale.

En octobre 2022, les élus de la Commission Économie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville ont validé un cadre d'intervention pour l'attribution des subventions culturelles, qui s'articule autour du lancement de deux appels à projets : un premier concernant la diffusion dans les salles, et un second sur le financement de festivals à rayonnement intercommunal.

Le Territoire de l'Ouest a lancé un appel à projet à destination des salles de diffusion du spectacle vivant proposant un programme d'actions sur son territoire, avec une date de remise des dossiers de demande de subvention fixée au 31 octobre 2025.

5 salles ont répondu à l'appel à projets dont les principaux critères sont rappelés ci-après :

- Rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ;
- Accessibilité du plus grand nombre à une offre culturelle de qualité ;
- Itinérance - organisation du projet géographiquement sur plusieurs communes ;
- Prestations artistiques et culturelles de qualité, innovantes et structurantes pour le territoire ;
- Développement de partenariats avec les acteurs culturels du territoire ;
- Développement de l'accès aux arts et à la culture.

La présente note porte sur le financement des salles de spectacle ayant répondu à cet appel à projet et qui en respectent les critères.

### **Association de Gestion des MANifestations (AGEMA) –Kabardock (Le Port)**

Créée en 1993, cette association possède une licence d'entrepreneur de spectacles, délivrée par la DACOI. Elle est présidée par [REDACTED] et co-dirigée par [REDACTED] et [REDACTED].

Pour rappel, le Territoire de l'Ouest a signé le 11 juin 2018 une convention d'objectifs pluriannuelle et partenariale avec l'AGEMA Kabardock dans le cadre du label « Scène des musiques actuelles ».

Le Conseil Communautaire du 22 novembre 2021 a validé le projet de renouvellement de cette convention d'objectifs pluriannuelle et multi partenariale du Kabardock pour la période 2021 – 2024.

En 2025, l'AGEMA-Kabardock a bénéficié d'une subvention de 90 000 € du Territoire de l'Ouest.

Pour 2026, l'AGEMA propose le programme d'actions suivant :

- Diffusion avec programmation de concerts d'artistes locaux et extérieurs au Kabardock et hors les murs ;
- Actions décentralisées sur le territoire de l'Ouest ;
- Partenariat avec LENA, équipement culturel du Territoire de l'Ouest, pour travailler à la conception d'un projet autour de la création dans les musiques actuelles et à l'accompagnement du Territoire de l'Ouest pour la gestion de son studio d'enregistrement et de répétition ;
- Projet en cours de définition avec l'EAIO, axé sur une tarification préférentielle pour élèves et/ou intervenants de l'EAIO ;
- Actions culturelles et développement territorial ;
- Partenariats avec les associations, mise en place d'actions culturelles ou venue de publics associatifs de divers quartiers de l'ouest au Kabardock ;
- Partenariat avec l'Académie de La Réunion ;
- Dispositifs d'accompagnement à la professionnalisation pour les artistes locaux.

**L'association sollicite une subvention de 100 000 € sur un budget prévisionnel global des actions de 1 555 268 €, soit 6,4 % du budget global.**

### **Régie Espace Leconte De Lisle (Saint-Paul)**

Créé en 2012, cet établissement public a pour objet la gestion de l'espace culturel Leconte De Lisle. La régie est présidée par [REDACTED] et dirigée par [REDACTED].

En 2025, LESPAS a bénéficié d'une subvention de 90 000 € du Territoire de l'Ouest.

En 2026, Lespas reconduit ses actions qui ont pour principal objectif de favoriser l'accès à la culture pour tous. Lespas prévoit notamment :

- Du théâtre, écriture, dessin, photo et danse (ateliers d'animations) ;
- Des mises à disposition d'espaces de répétition pour les danseurs et musiciens ;
- Des actions de sensibilisation artistique à tous les publics et en particulier les publics scolaires ;
- Le soutien à la création de spectacles vivants (théâtre, danse, musique) par des résidences ;
- Des actions décentralisées dans les hauts de l'ouest (maintien des moyens de transport pour les publics isolés du territoire de l'ouest) ;
- Des actions pédagogiques avec les établissements scolaires ;
- Une tarification ouverte aux bénéficiaires de minimas sociaux.

**L'association sollicite une subvention de 100 000 € sur un budget prévisionnel de l'action de 257 000 € soit 38,9 % du budget.**

### **Association de gestion du Séchoir (Saint-Leu)**

Créée en 1997, cette association est présidée par [REDACTED] et dirigée par [REDACTED]

L'association gère deux salles : Le Séchoir et le K. Cette structure est affiliée au réseau « Territoires de cirque ».

Avec le soutien du Territoire de l'Ouest et de la commune de Saint-Leu, une demande d'appellation Scène Conventionnée d'Intérêt National (SCIN) « Art en territoire » a été obtenue par Le Séchoir pour la période 2022 à 2025. Néanmoins, après le départ de son directeur en janvier 2025, [REDACTED] Le Séchoir a perdu cette appellation. La structure devrait à nouveau candidater pour une appellation SCIN, en 2026, suite au recrutement de sa nouvelle directrice, [REDACTED] en octobre 2026.

En 2025, le Séchoir a bénéficié d'une subvention de 90 000 € du Territoire de l'Ouest.

Pour 2026 l'association sollicite l'appui du Territoire de l'Ouest pour la mise en œuvre de :

- Projets artistiques et culturels décentralisés ;
- Actions culturelles ;
- Une résidence d'artiste en territoire scolaire (collèges) sur les communes de Saint-Leu et Trois-Bassins ;
- Un programme d'activités au Séchoir et hors les murs tel que le Plan Académique de Formation, les Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, le Programme de Réussite Éducative ;
- Des représentations à destination des tout public et des scolaires ;
- Le soutien à la créations réunionnaises en co-production.

A noter que le Séchoir sollicite également le Territoire de l'Ouest au titre du soutien aux festivals et manifestations culturelles pour l'organisation de **l'édition 2026 du Leu Tempo festival** ainsi que pour l'organisation de la **4<sup>ème</sup> édition du festival « Dann Kèr Lé O »**.

**L'association sollicite une subvention de 100 000 € sur un budget prévisionnel s'élevant à 489 606 €, soit 20,4 % du budget.**

### **Konpani Ibao – Théâtre Sous les Arbres (Le Port)**

Créée en 1996, l'association Konpani Ibao s'est vue confier le théâtre de la Ville du Port dit Théâtre Sous les Arbres (TSA) dans un objectif de développement de l'art dramatique et, plus largement, des arts de la parole sur son territoire. A ce titre, elle dispose d'une convention d'exploitation bilatérale et exclusive avec la municipalité du Port. Elle est présidée par [REDACTED] et dirigée par [REDACTED]

En 2025, la Konpani Ibao a bénéficié d'une subvention de 90 000 € du Territoire de l'Ouest.

Pour 2026, la Konpani Ibao propose de reconduire les actions suivantes :

- **Résidences artistiques de territoire** : la Konpani Ibao propose des résidences de diffusion décentralisée sur l'ensemble des communes du Territoire de l'Ouest (Viyin Bat Kare Teat / Rant Dann Ron Teat) afin d'amener les familles à fréquenter le théâtre et dans un second temps les inciter à se déplacer dans les autres salles culturelles de l'Ouest ;
- **Programmation du Théâtre Sous les Arbres** : répondre aux enjeux de démocratisation culturelle en renforçant l'accès au spectacle vivant pour le plus grand nombre.

**La compagnie sollicite une subvention de 100 000 € sur un budget prévisionnel global des actions s'élevant à 519 688 € soit 19,2 % du budget global.**

## Teat La Réunion – Théâtres départementaux (Sainte-Clotilde - Saint-Paul)

Créée le 5 juillet 2006 et anciennement connue sous le nom Run Music, l'association Teat La Réunion est présidée par [REDACTED] et dirigée par [REDACTED]

L'association Run Music a été choisie par le Conseil Départemental pour porter la nouvelle délégation de service public de gestion des Théâtres du Département. Cette mission de six années a démarré le 11 août 2023 et s'achèvera le 31 décembre 2029.

Pour 2026, la structure sollicite l'accompagnement financier du Territoire de l'Ouest pour la tenue des actions suivantes :

- **Le Teat Plein Air poursuit son soutien la création locale et son accompagnement financier des artistes et compagnies du territoire.**
- **Dispositif Teat au collège pour les élèves de collèges des communes de La Possession, Saint-Paul et Le Port (ateliers avec les artistes et compagnie programmés au TPA).**
- **Spectacle de cirque à l'Alambic de Trois-Bassins et concert classique au Jardin Botanique de Saint-Leu**
- **Mise à disposition du TPA pour des restitutions de l'EAIO**

A noter que Teat La Réunion sollicite également le Territoire de l'Ouest au titre du soutien aux festivals et manifestations culturelles pour l'organisation de l'édition 2026 du festival « Jazz en l'air ».

L'association sollicite une subvention de 20 000 € sur un budget prévisionnel global des actions s'élevant à 2 138 874 €, soit 0,9 % du budget global.

En synthèse, ci-après les propositions de soutien aux salles :

Associations	Subvention accordée en 2025	Demande de subvention 2026		Eléments financiers		
		BP Action	Montant sollicité	Part contrib <sup>°</sup> TO	Propositions TO	Part contrib <sup>°</sup> TO
<b>Aide à la diffusion (soutien aux salles)</b>						
AGEMA- KABARDOCK	90 000 €	1 555 268 €	100 000 €	6,4%	100 000 €	6,4%
LESPAS	90 000 €	257 000 €	100 000 €	38,9%	100 000 €	38,9%
LE SECHOIR	90 000 €	489 606 €	100 000 €	20,4%	100 000 €	20,4%
Konpani IBAO / LE THEATRE SOUS LES ARBRES	90 000 €	519 688 €	100 000 €	19,2%	100 000 €	19,2%
TEAT LA REUNION	15 000 €	2 138 874 €	20 000 €	0,9%	15 000 €	0,7%
<b>Sous Total Soutien aux salles</b>			<b>420 000,0 €</b>		<b>415 000 €</b>	

Chaque subvention sera encadrée par une convention. Un modèle de projet de convention est présenté en annexe. Les dossiers de demande de subvention sont consultables auprès du Service Culture et Promotion du Patrimoine.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/06/2026.

A reçu un avis favorable en Commission Économie Tourisme Culture du 08/06/2026.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- AUTORISER l'attribution des subventions aux associations culturelles suivantes au titre du soutien à la diffusion dans les salles pour l'exercice 2026 :**

- **L'association AGEMA Kabardock pour un montant maximum de 100 000 € ;**
- **La Régie Espace Culturel Leconte de Lisle pour un montant maximum de 100 000 € ;**
- **L'association de gestion du Séchoir pour un montant maximum de 100 000 € ;**
- **L'association Konpani Ibao (Théâtre Sous les Arbres) pour un montant maximum de 100 000 € ;**
- **L'association Teat La Réunion pour un montant maximum de 15 000 €.**

**- VALIDER les projets de convention ;**

**- AUTORISER le Président à signer les conventions, ainsi que les avenants et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président